Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

NGO Action News

11 janvier 2024

Moyen-Orient

- Le 8 janvier, B'Tselem – The Israeli Information Centre for Human Rights in the Occupied Territories a publié un communiqué de presse intitulé « Israel is starving Gaza » pour dénoncer la crise humanitaire dans la bande de Gaza, à la suite d'un récent rapport du Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. L'organisation y explique que, comme l'a constaté le Comité, dans quatre foyers sur cinq dans le nord de Gaza et dans la moitié des foyers de personnes déplacées dans le sud du territoire, les résidents restaient plusieurs jours sans nourriture et que beaucoup sautaient des repas pour nourrir leurs enfants. Dans son communiqué, B'Tselem appelle les parties au conflit à permettre le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire, y compris la nourriture, dans le cadre de leurs obligations au titre du droit international humanitaire.

- Le 8 janvier, Gisha – Legal Centre for Freedom of Movement a publié une mise à jour intitulée « An impossible Christmas », dénonçant la situation critique des Palestiniens chrétiens dans la bande de Gaza. L'ONG a évoqué les bombardements israéliens visant les églises de Gaza, malgré la protection spéciale dont elles bénéficient au titre du droit international en tant que bâtiments civils. Elle a de nouveau appelé à un cessez-le-feu immédiat pour empêcher de nouvelles atrocités et permettre de commencer à remédier à la catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza.

- Le 4 janvier, le Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), Al Mezan et Al-Haq ont publié une déclaration commune pour exiger la fin des attaques israéliennes répétées contre les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, qui sont contraintes de chercher refuge dans des camps de tentes et dans des zones désignées comme « sûres » par l'armée israélienne. Ces ONG palestiniennes ont de nouveau appelé la communauté internationale à prendre rapidement des mesures concrètes et efficaces afin de garantir un cessez-le-feu immédiat, la fourniture d'une aide humanitaire inconditionnelle à tous les résidents de la bande de Gaza ainsi que la levée du bouclage et du blocus illégaux de Gaza qui durent depuis 16 ans. Elles ont également appelé les États Membres à faire en sorte qu'il soit mis fin à l'occupation israélienne.

- Le 4 janvier, le Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), Al Mezan et Al-Haq ont lancé un appel conjoint pour la réalisation d'une enquête indépendante, alors que les rapports continuent de faire état de tortures, de disparitions forcées et de décès de Palestiniens détenus en Israël. Ces ONG ont demandé instamment à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi qu'au Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et au Groupe

de travail sur la détention arbitraire, d'évoquer publiquement ces graves violations et d'ouvrir rapidement une enquête.

- Le 4 janvier, Peace Now a publié un rapport intitulé « Unmatched Surge in Settlement Activity in the West Bank Since the Onset of the Gaza War », dénonçant l'augmentation de la construction d'avant-postes, de routes, de clôtures et de barrages routiers initiée par les colons dans la zone C en Cisjordanie. Ces obstacles empêchent les Palestiniens d'accéder aux routes principales de Cisjordanie, et des barrières sont érigées le long de ces routes pour empêcher les Palestiniens de se déplacer et de se trouver dans diverses zones tampons.

- Le 3 janvier, BADIL – Resource Centre for Palestinian Residency& Refugee Rights a lancé un appel « à toutes les personnes de conscience et à tous ceux et celles qui défendent les droits des Palestiniens » pour qu'ils témoignent de leur soutien aux audiences publiques tenues par la Cour internationale de Justice (CIJ), les 11 et 12 janvier, concernant la procédure engagée par l'Afrique du Sud contre Israël au sujet des allégations de violations par Israël de ses obligations au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à l'égard des Palestiniens de la bande de Gaza. L'organisation BADIL a partagé un modèle de lettre, en invitant les membres de la société civile à l'envoyer aux Missions permanentes auprès l'ONU à New York et à Genève ainsi qu'aux ministères des affaires étrangères.

Asie et Europe

- Le 11 janvier, le Conseil œcuménique des Églises (WCC) a publié un communiqué de presse appelant tous les membres responsables de la communauté internationale à respecter et à appliquer les décisions de la Cour internationale de Justice (CIJ). L'organisation a souligné que le début des audiences publiques tenues par la CIJ sur les allégations de violations par Israël de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide représentait un moment important pour la justice et l'état de droit.

- Dans un communiqué de presse publié le 10 janvier, Amnesty International a salué les audiences tenues par la CIJ sur les allégations de violations par Israël de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, estimant qu'il s'agit d'une étape essentielle pour contribuer à la protection des civils palestiniens. L'ONG a déclaré que, dans l'attente d'un arrêt définitif de la Cour, une ordonnance urgente de mise en œuvre de mesures conservatoires constituerait un moyen important de contribuer à prévenir d'autres décès, destructions et souffrances parmi les civils ainsi que d'avertir les autres États qu'ils ne doivent pas participer aux violations graves et aux crimes commis à l'encontre des Palestiniens.

- Le 8 janvier, le Palestinian Return Centre (PRC) a fait savoir qu'il avait envoyé une lettre aux députés britanniques pour leur demander de voter contre le projet de loi sur l'activité économique des organismes publics (Economic Activity of Public Bodies Bill), estimant que ce texte aurait pour but de mettre un terme aux actions de solidarité menées par le

mouvement « Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) ». Le PRC a précisé que ce courrier coïncidait avec les accusations de génocide présentées devant la CIJ à l'encontre d'Israël et qu'il était donc primordial de protéger le droit au boycott ainsi qu'une forme pacifique de redevabilité au titre du droit international.

- Le 4 janvier, l'organisation Lawyers for Palestinian Human Rights (LPHR) a publié une note d'information juridique sur l'action intentée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la CIJ au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'organisation a également encouragé la Cour à prendre pour guide l'esprit de l'approche adoptée par feu le juge Antonio Cançado Trindade dans son opinion individuelle sur l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar)* (2020) et d'accorder la priorité à la protection des personnes extrêmement vulnérables.

- Le 4 janvier, l'European Coordination of Committees and Associations for Palestine (ECCP) a lancé un appel urgent à soutenir la requête de l'Afrique du Sud auprès de la CIJ. L'organisation a demandé à tous les États Parties à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de soutenir la procédure, de toute urgence et sans réserve, et en particulier la demande de mesures conservatoires.

Amérique du Nord

- Le 11 janvier, Human Rights Watch a publié un communiqué de presse intitulé « Israel/Palestine: Unprecedented Killings, Repression; Urgent Action to Prevent Further Mass Atrocities », dans le cadre de la publication du *Rapport mondial 2024*. Human Rights Watch a critiqué les autorités israéliennes pour leur réponse disproportionnée aux attaques du 7 octobre ainsi que pour la punition collective qu'elles infligent dans la bande de Gaza, qui s'apparente à des crimes de guerre et inclut l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. L'ONG a également dénoncé l'augmentation des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée tout au long de l'année 2023, ainsi que les actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens et de leurs biens.

- Le 10 janvier, l'Institute for Palestine Studies a organisé un webinaire intitulé « Will South Africa Succeed in Prosecuting Israel for Genocide in Gaza? », lors duquel les experts juridiques internationaux Omar Nashabe, Paul Morcos et Dana Farraj sont intervenus.

- Le 10 janvier, l'Institute for Middle East Understanding a organisé une séance de questions-réponses sur l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël devant la CIJ, avec Diana Buttu, avocate spécialisée dans les droits humains et analyste politique. Cette séance a permis de discuter des fondements juridiques nécessaires pour établir qu'un génocide est en cours ainsi que de la marche à suivre si la CIJ conclut qu'Israël commet actuellement un génocide à Gaza.

- Le 9 janvier, le Jerusalem Fund for Education & Community Development a publié un article intitulé « Exposing the Truth of Israel's *Less Intense* Genocidal Campaign in Gaza ». L'auteur, Jehad Abusalim, y a dénoncé le nombre de morts à Gaza ainsi que le « génocide méthodique » dont Israël est responsable. Il a appelé à un cessez-le-feu urgent, non seulement en tant que mesure conservatoire, mais aussi en tant qu'étape cruciale pour aborder les problématiques plus vastes qui se posent, notamment le fait que la nécessité d'imposer à Israël de rendre des comptes pour ses actes n'est pas négociable.

- Le 8 janvier, J Street a publié un communiqué de presse intitulé « US Should Seek Unequivocal Israeli Commitment, in Word and in Deed, against Mass Transfer of Civilians from Gaza ». Dans ce communiqué, l'organisation a félicité l'administration Biden d'avoir clairement rejeté les appels du gouvernement Netanyahou en faveur d'une réinstallation massive des civils de la bande de Gaza. J Street a déclaré que toute l'aide et l'assistance appropriées devaient être fournies aux personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur de la bande de Gaza à cause de la guerre, afin de leur permettre de vivre librement et en toute sécurité à Gaza.

- Le 8 janvier, Americans for Peace Now a organisé un webinaire intitulé « The Future of Gaza – A Palestinian Perspective with Zaha Hassan » pour discuter de l'avenir de la bande de Gaza ainsi que de la position de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et du lien entre cette dernière et l'avenir de la Cisjordanie ainsi que de la société palestinienne dans son ensemble.

- Le 3 janvier, le Centre for Constitutional Rights a publié un communiqué de presse intitulé « Civil and Human Rights Organizations, Legal Groups Back Palestinians' Suit Charging Biden with Complicity in Gaza Genocide ». Des groupes de la société civile du monde entier ont déposé des mémoires à l'appui du procès intenté par des Palestiniens contre le Président Joe Biden, le Secrétaire d'État Antony Blinken et le Secrétaire à la défense Lloyd Austin pour leur incapacité à empêcher le génocide présumé d'Israël à Gaza et pour leur complicité dans ce génocide.

Organisation des Nations Unies

- Le 11 janvier, des experts de l'ONU sur les droits humains ont salué le début des audiences de la CIJ sur le génocide, à La Haye, et ont réitéré leur appel à un cessez-le-feu. Les experts ont félicité l'Afrique du Sud d'avoir porté cette affaire devant la CIJ alors même que les droits des Palestiniens de Gaza sont violés en toute impunité. Ils ont appelé tous les États à coopérer avec la Cour dans le cadre de son interprétation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et à respecter le rôle de la CIJ en tant que cour de justice indépendante. Le 10 janvier, le Conseil des droits de l'homme a tenu les élections de sa présidence pour 2024, qui devrait jouer un rôle important dans le traitement de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza.

- Le 5 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, a publié une déclaration intitulée « The War in Gaza Must End ». Il y déclare que les parties doivent à présent respecter toutes leurs obligations au

titre du droit international, y compris la protection des civils et la satisfaction de leurs besoins essentiels, et libérer immédiatement tous les otages.

- Le 3 janvier, la Cour internationale de Justice (CIJ) a publié un communiqué de presse notifiant la tenue d'audiences publiques au Palais de la Paix à La Haye, dans le cadre de la procédure engagée par l'Afrique du Sud contre Israël le 29 décembre 2023. Ces audiences seront consacrées à la demande en indication de mesures conservatoires en vue de « faire en sorte qu'Israël respecte les obligations que lui fait la Convention de ne pas commettre de génocide, et de prévenir et de punir le génocide ».

Cette lettre d'information recense les informations sur les activités récentes et à venir des organisations de la société civile travaillant sur la question de la Palestine. Le Comité et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat des Nations Unies communiquent les informations « en l'état », sans garantie d'aucune sorte et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude ou à la fiabilité des informations contenues dans les sites Internet dont les liens figurent dans la lettre d'information. La lettre d'information NGO Action News sera bientôt traduite dans d'autres langues.

http://www.facebook.com/UN.palestinianrights http://www.twitter.com/UNISPAL